

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 07 OCTOBRE 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le lundi sept octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

*Date de convocation :*  
01 octobre 2024

**Présents :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, DEGUILLARD Julie, GARNIER Chrystèle, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Eric, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELLAERT Damien

*Mis en ligne :*  
08 octobre 2024

*Nombre de Conseillers en exercice :* 29

**Procurations de vote et mandataires :** CAÏTUCOLI Christiane ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine, DELAUNAY Gaylord ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, GEZEQUEL Damien ayant donné pouvoir à JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à NOULLEZ Sébastien, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, METAYER Chrystèle ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, THERAUD Carine ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel

Présents : 19  
Votants : 28  
Quorum : 15

**Absent :** DA CUNHA Manuel.

Madame GARNIER Chrystèle est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 01 octobre 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

### **Point N° 9**

### **Délibération n°2024-088. VIE ÉCONOMIQUE : Appel à manifestation d'intérêt pour la mise en location-gérance du bar/restaurant « Le Bistro'c »**

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** le code général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L2122-1-1 et L2122-1-4,
- VU** l'avis de la commission urbanisme- transition écologique en date du 24 septembre 2024,

Alors que Rennes Métropole avait acquis les murs en 2023, la commune vient d'acquérir le fonds de commerce à l'enseigne LE BISTRO'C au 4 rue Beaumanoir à Thorigné-Fouillard.

La commune n'a pas vocation à reprendre directement l'exploitation et pour que cette dernière soit effective rapidement, il convient de lancer dès à présent un appel à manifestation d'intérêt des candidats potentiels.

Afin d'assurer un contrôle de la commune sur la future activité, et par conséquent sur le maintien de cette animation indispensable au centre-ville, la reprise d'activité est envisagée sous la forme d'une location-gérance dont les principales caractéristiques sont détaillées dans le projet d'appel à manifestation d'intérêt ci-annexé.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer l'appel à manifestation d'intérêt pour la location gérance du restaurant-bar à l'enseigne LE BISTRO'C.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**

